

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 16 août 2021** à compter de **20h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yvon Yelle, conseiller  
Monsieur Dany Brosseau, conseiller  
Monsieur Claude Boyer, conseiller  
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère  
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Est absent :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller

Sont également présents :

Maître Patrice de Repentigny, greffier  
Madame Nancy Corriveau, directrice générale  
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

**ORDRE DU JOUR**

**1. CONSEIL**

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2021

**2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

- 2.1 Engagement d'employé salarié occasionnel - Délégation à la directrice générale - Dépôt de document

**3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE**

- 3.1 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V615-2021-02 modifiant le règlement V615-2015-00 régissant l'accès et la tarification à l'écocentre (Branche et autorité compétente)
- 3.2 Avis de motion - Dépôt du premier projet de règlement numéro V654-2021-19 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement arbre et PIIA)
- 3.3 Adoption du premier projet - Règlement numéro V654-2021-19 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement arbre et PIIA)

- 3.4 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V658-2021-01 amendant le règlement numéro V658-2017-00 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (Centre-ville)
- 3.5 Adoption du projet - Règlement numéro V658-2021-01 amendant le règlement numéro V658-2017-00 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (Centre-ville)
- 3.6 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V657-2021-04 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro V657-2017-00 et ses amendements (Arbres)
- 3.7 Adoption - Règlement numéro V680-2021-04 amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement (Ajout du stationnement P12)
- 3.8 Adoption - Règlement numéro V700-2021-03 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux (Tarification arbre)

**4. SERVICE DES FINANCES**

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois de juillet 2021 - Dépôt
- 4.2 Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 - Cumule de l'enveloppe municipale locale annuelle 2021 aux fins d'une utilisation ultérieure
- 4.3 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V710-2021-00 concernant le partage des frais relatifs aux travaux dans les cours d'eau sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi

**5. SERVICE DU GREFFE**

- 5.1 Vente pour défaut de paiement des taxes – Autorisation

**6. SERVICE DES LOISIRS**

**7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**

**8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

**12. CORRESPONDANCE**

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

\*\*\*\*\*

## **1 CONSEIL**

\*\*\*\*\*

### **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

\*\*\*\*\*

**21-08-0209**

### **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yvon Yelle  
**ET:** résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

### **1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

\*\*\*\*\*

**21-08-0210**

### **1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUILLET 2021**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET:** résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2021 soit approuvé, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

## **2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

\*\*\*\*\*

**21-08-0211**

### **2.1 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉ SALARIÉ OCCASIONNEL - DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - DÉPÔT DE DOCUMENT**

L'article 4.1 du règlement numéro V653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés salariés surnuméraires, occasionnels, temporaire, auxiliaires et étudiants au directeur général.

La directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose au conseil municipal un document relatif à l'engagement d'un employé salarié occasionnel daté du 5 août 2021, couvrant la période du 1er au 31 juillet 2021.

\*\*\*\*\*

### **3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE**

\*\*\*\*\*

#### **21-08-0212**

#### **3.1 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V615-2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT V615-2015-00 RÉGISSANT L'ACCÈS ET LA TARIFICATION À L'ÉCOCENTRE (BRANCHE ET AUTORITÉ COMPÉTENTE)**

**ATTENDU** l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Monsieur Claude Boyer, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V615-2021-02 modifiant le règlement V615-2015-00 régissant l'accès et la tarification à l'écocentre (Branche et autorité compétente).
- dépose le projet du règlement numéro V615-2021-02 intitulé : Règlement numéro V615-2021-02 modifiant le règlement V615-2015-00 régissant l'accès et la tarification à l'écocentre (Branche et autorité compétente).

\*\*\*\*\*

#### **21-08-0213**

#### **3.2 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (RÈGLEMENT ARBRE ET PIIA)**

**ATTENDU** l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Madame Annie Payant, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V654-2021-19 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement arbre et PIIA).
- dépose le premier projet du règlement numéro V654-2021-19 intitulé : Règlement numéro V654-2021-19 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement arbre et PIIA).

\*\*\*\*\*

#### **21-08-0214**

#### **3.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (RÈGLEMENT ARBRE ET PIIA)**

**ATTENDU** l'avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 16 août 2021 en référence au règlement numéro V654-2021-19 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement arbre et PIIA);

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Annie Payant  
**ET:** résolu unanimement

que le premier projet de règlement numéro V654-2021-19, intitulé : Premier projet de règlement numéro V654-2021-19 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement arbre et PIIA), soit adopté et soit soumis à une consultation écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet est remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux;

que soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à cet effet il publie l'avis requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**21-08-0215**

**3.4 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V658-2021-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V658-2017-00 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (CENTRE-VILLE)**

**ATTENDU** l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V658-2021-01 amendant le règlement numéro V658-2017-00 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (Centre-ville).
- dépose le projet du règlement numéro V658-2021-01 intitulé : Règlement numéro V658-2021-01 amendant le règlement numéro V658-2017-00 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (Centre-ville).

\*\*\*\*\*

**21-08-0216**

**3.5 ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO V658-2021-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V658-2017-00 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (CENTRE-VILLE)**

**ATTENDU** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 16 août 2021 en référence au règlement numéro V658-2021-01 amendant le règlement numéro V658-2017-00 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (Centre-ville);

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET:** résolu unanimement

que le projet de règlement numéro V658-2021-01, intitulé : Projet de règlement numéro V658-2021-01 amendant le règlement numéro V658-2017-00 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (Centre-ville), soit adopté et soit soumis à une consultation écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet est remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux;

que soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à cet effet il publie l'avis requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**21-08-0217**

**3.6 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V657-2021-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO V657-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (ARBRES)**

**ATTENDU** l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Monsieur Dany Brosseau, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V657-2021-04 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro V657-2017-00 et ses amendements (Arbres).
- dépose le projet du règlement numéro V657-2021-04 intitulé : Règlement numéro V657-2021-04 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro V657-2017-00 et ses amendements (Arbres).

\*\*\*\*\*

**21-08-0218**

**3.7 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V680-2021-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE NUMÉRO V680-2019-00 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (AJOUT DU STATIONNEMENT P12)**

**ATTENDU** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 21 juin 2021 en référence au règlement numéro V680-2021-04 amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement (Ajout du stationnement P12);

**ATTENDU** que depuis le dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées afin de prolonger l'interdiction de stationnement sur la rue Perras du côté impair;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yvon Yelle

**ET:** résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution; et

que le règlement numéro V680-2021-04, intitulé : Règlement numéro V680-2021-04 amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement (Ajout du stationnement P12), soit adopté avec les modifications mentionnées au 2e attendu du préambule.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**21-08-0219**

**3.8 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V700-2021-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V700-2020-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX (TARIFICATION ARBRE)**

**ATTENDU** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 19 juillet 2021 en référence au règlement numéro V700-2021-03 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux (Tarification arbre);

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Dany Brosseau  
**ET**: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V700-2021-03, intitulé : Règlement numéro V700-2021-03 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux (Tarification arbre).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**4 SERVICE DES FINANCES**

\*\*\*\*\*

**21-08-0220**

**4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS DE JUILLET 2021 - DÉPÔT**

**COMMENTAIRE**

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois de juillet 2021 des comptes à payer au montant de 396 612,97 \$ et des chèques à ratifier au montant de 1 864 899,55 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

---

Stéphanie Yelle, CPA, CGA  
Directrice du Service des finances et trésorière

\*\*\*\*\*

**21-08-0221**

**4.2 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 2 - CUMULE DE L'ENVELOPPE MUNICIPALE LOCALE ANNUELLE 2021 AUX FINS D'UNE UTILISATION ULTÉRIEURE**

**ATTENDU** que le Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 tel que géré par la MRC des Jardins-de-Napierville inclut une enveloppe municipale locale dans le cadre du programme Soutien au développement rural (projets municipaux locaux);

**ATTENDU** que l'enveloppe municipale locale, pour 2021, est de 20 000 \$ par municipalité;

**ATTENDU** qu'il est possible pour la municipalité de cumuler ses enveloppes municipales locales jusqu'au 31 décembre 2023;

**ATTENDU** l'intention du conseil de ne pas engager son enveloppe municipale locale pour l'année en cours;

**ATTENDU** que lors de la dernière date de dépôt de projets de l'année tenue par la MRC, les municipalités qui souhaitent conserver leur enveloppe annuelle pour une utilisation ultérieure doivent adopter une résolution à cet effet et la transmettre à la MRC des Jardins-de-Napierville à la date prévue pour le dépôt de projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**ET**: résolu unanimement

que la Ville de Saint-Rémi confirme son intention de cumuler son enveloppe municipale locale 2021 aux fins d'une utilisation ultérieure;

que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville, au plus tard le 22 septembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**21-08-0222**

**4.3 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V710-2021-00 CONCERNANT LE PARTAGE DES FRAIS RELATIFS AUX TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI**

**ATTENDU** l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Madame Annie Payant, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V710-2021-00 concernant le partage des frais relatifs aux travaux dans les cours d'eau sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi.
- dépose le projet du règlement numéro V710-2021-00 intitulé : Règlement numéro V710-2021-00 concernant le partage des frais relatifs aux travaux dans les cours d'eau sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi.

\*\*\*\*\*

**5 SERVICE DU GREFFE**

\*\*\*\*\*

**21-08-0223**

**5.1 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES – AUTORISATION**

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des immeubles situés dans la Ville de Saint-Rémi sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget de fonctionnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Claude Boyer  
**ET:** résolu unanimement

qu'il soit ordonné au greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles sur lesquels les taxes imposées demeurent impayées et que cette vente ait lieu le 22 septembre 2021, à 10 h, à la salle Jupiter du centre communautaire de Saint-Rémi, située au 25, rue Saint-Sauveur, à Saint-Rémi, JOL 2L0;

que conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière ou l'assistante-trésorière soit autorisée à enchérir et acquérir l'un ou l'autre des immeubles ainsi mis en vente pour défaut de paiement de taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**6 SERVICE DES LOISIRS**

\*\*\*\*\*

**7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**

\*\*\*\*\*

**8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

\*\*\*\*\*

**9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

\*\*\*\*\*

**10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

\*\*\*\*\*

**11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

\*\*\*\*\*

**21-08-0224**

**12 CORRESPONDANCE**

- Réception, le 9 et le 12 août dernier, de sommes totalisant 25 000 \$ provenant de l'enveloppe discrétionnaire de madame Danielle McCann, députée du Comté Sanguinet, et ce, à la suite de demandes d'aide financière effectuées par la Ville (Spectacles sous les étoiles - 10 000 \$, cinéma plein air - 1 200 \$, cours extérieures - 4 800 \$, complément de l'aide financière déjà obtenue pour les cours en ligne hiver 2020-2021 - 5 000 \$ et fête nationale – 4 000 \$).

\*\*\*\*\*

**13 AFFAIRES NOUVELLES**

\*\*\*\*\*

## 14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à venir assister aux 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> soirées musicales sous les étoiles. Elle mentionne que le jeudi 19 août aura lieu le spectacle de Midnight Quartet et précise que le batteur du groupe est professeur de musique à l'école secondaire Pierre-Bédard. De plus, elle souligne que ce sera le groupe Chico Band qui se produira en spectacle lors de la dernière soirée musicale qui aura lieu le 26 août à 20 h 30;

Elle mentionne que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest changera de stratégie afin d'aller vers les gens. Pour ce faire, une clinique mobile de vaccination sera érigée à la gloriette de l'église, et ce, dès le 26 août à 15 h 30;

Qu'étant donné la belle participation aux cinés plein air au cours de l'été, la Ville a décidé d'ajouter un dernier soir, soit le 27 août prochain. Pour les plus jeunes, il y aura la présentation du film *Pierre Lapin 2* à 20 h, et à la suite de demandes pour nos ados, il y aura, le même soir à 22 h 10, la présentation du film *Au secours, j'ai rétréci ma prof*;

De plus, elle rappelle qu'il y aura, le 8 septembre à 19 h, une conférence virtuelle organisée par la bibliothèque municipale ayant pour titre *La fille et son anxiété*, tout en précisant que l'inscription est obligatoire;

La mairesse informe les citoyens que se tiendront, du 10 au 12 septembre, des ventes de garage sur le territoire de la Ville. Elle précise qu'en cas de pluie, l'évènement sera reporté à la semaine suivante;

Elle mentionne qu'il sera bientôt le temps de s'inscrire au cours en présentiel de la session d'automne de la programmation loisirs. De plus, elle précise que la Ville demeure à l'affût de l'évolution des consignes de la santé publique;

Madame Gagnon-Breton confirme que la Ville est passée au niveau jaune la semaine dernière relativement à l'utilisation extérieure de l'eau;

Elle souligne qu'en conséquence du changement de la pompe du puits numéro 13 et de la dernière canicule, les jeux d'eau seront ouverts de 9 h à 20 h;

Elle explique qu'en raison d'une défaillance du réservoir qui a créé une diminution de la pression dans le réseau d'aqueduc en deçà de 20 lbs, la Ville a dû émettre un avis d'ébullition. Que deux tests doivent être effectués, soit aujourd'hui et mardi. Qu'à la suite de résultats conformes, la Ville pourra lever l'avis;

En terminant, madame la mairesse informe les citoyens que les travaux de construction du nouveau réservoir d'eau potable, dans le cadre de notre solution globale, ont débuté près du puits numéro 11 et que des travaux sur les rues de la Pommeraie et Dubois auront également lieu. Elle précise que l'ensemble des travaux s'effectueront sur une période d'environ 18 mois.

\*\*\*\*\*

## 15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**21-08-0225**

**16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yvon Yelle  
**ET**: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20 h 34.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

---

**Mme Sylvie Gagnon-Breton**  
**Mairesse**

---

**M<sup>e</sup> Patrice de Repentigny, notaire**  
**Greffier**

**APPROBATION PAR  
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE LUNDI 16 AOÛT 2021  
(Article 53 L.C.V.)**

---

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 17 août 2021.

---

**Sylvie Gagnon-Breton,  
Mairesse**

**DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE**

---

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 17 août 2021.

---

**Stéphanie Yelle, CPA, CGA  
Directrice du Service des finances et trésorière**